

Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Cyril DESCHELLETTE
Esméralda GONZALEZ
Victoria HARVOIRE
Sylvaine MOUTON
Julien PATANCHON

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

FORMAPOSTE GRAND OUEST

Association régie par la loi 1901

Siège Social : La Cité Numérique
2 rue Marc Sangnier
33130 BEGLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
<http://www.audial.fr>

FORMAPOSTE GRAND OUEST

Association régie par la loi de 1901

Siège social : La Cité Numérique, 2 rue Marc Sangnier, 33130 BEGLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association FORMAPOSTE GRAND OUEST** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

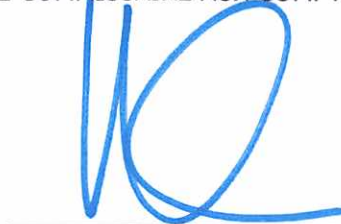
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 21 mai 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL

Représenté par Cyril DESCHELLETTE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	95 882	94 274	1 607	3 014	- 1 407
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	46 593	34 645	11 949	13 979	- 2 030
Installations techniques, matériel et outillage industriels	890 408	533 603	356 805	223 244	133 561
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	27 086		27 086	26 835	251
TOTAL (II)	1 059 969	662 522	397 447	267 073	130 374
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 753 073	29 052	4 724 021	5 464 569	- 740 548
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	12 391		12 391	212 381	- 199 990
Charges constatées d'avance	113 746		113 746	137 598	- 23 852
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	2 666 148		2 666 148	2 005 336	660 812
TOTAL (III)	7 545 359	29 052	7 516 307	7 819 884	- 303 577
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	8 605 328	691 574	7 913 754	8 086 957	- 173 203

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	3 585 423	3 554 746	30 677
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	103 794	30 676	73 118
Situation nette (sous total)	3 689 217	3 585 423	103 794
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	335 773	192 903	142 870
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	4 024 990	3 778 325	246 665
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	27 227	22 949	4 278
TOTAL (III)	27 227	22 949	4 278
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 223 810	3 772 110	- 548 300
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	318 566	271 279	47 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 475	6 497	- 2 022
Produits constatés d'avance	314 686	235 795	78 891
TOTAL (IV)	3 861 537	4 285 682	- 424 145
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	7 913 754	8 086 957	- 173 203
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	6 575 128	7 398 439	- 823 311	-11,13
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	230 817	21 564	209 253	970,38
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	21		21	N/S
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	24 086	122 237	- 98 151	-80,30
Total des produits d'exploitation (I)	6 830 052	7 542 241	- 712 189	-9,44
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	4 870 402	5 746 120	- 875 718	-15,24
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	137 952	112 943	25 009	22,14
Salaires et traitements	1 120 008	1 111 101	8 907	0,80
Cotisations sociales	462 735	434 239	28 496	6,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	158 394	143 438	14 956	10,43
Dotations aux provisions	4 299	4 934	- 635	-12,87
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	0	1 276	- 1 276	-100
Total des charges d'exploitation (II)	6 753 790	7 554 052	- 800 262	-10,59
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	76 261	-11 811	88 072	745,68
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	35 660	42 487	- 6 827	-16,07
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	35 660	42 487	- 6 827	-16,07

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	35 660	42 487	- 6 827	-16,07
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	111 922	30 676	81 246	264,85
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	8 128		8 128	N/S
Total des produits (I + III + IV)	6 865 712	7 584 728	- 719 016	-9,48
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 761 918	7 554 052	- 792 134	-10,49
EXCEDENT OU DEFICIT	103 794	30 676	73 118	238,36
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

ANNEXES

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 913 753,84 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 103 794,13 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/04/2026 par les dirigeants.

Les états financiers qui vous sont présentés comprennent les deux activités de Formaposte Grand Ouest :

- l'activité Apprentissage

- l'activité ACP

Nous vous rappelons que Formaposte Grand Ouest héberge des CFA dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Pays de Loire, Bretagne et Centre Val de Loire.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06 :

Comme pour 2023 et 2024, les comptes annuels 2025 ont été établis, conformément aux dispositions du règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable général. L'application est obligatoire au plus tard à l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST CLOTURE

Néant

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**METHODE GENERALE**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément au règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, aux prescriptions du Code du commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

L'association FORMAPOSTE GRAND OUEST est un CFA d'entreprise qui a pour objectif :

- de constituer un appui essentiel pour aider le Groupe La Poste (et d'autres entités) dans le renouvellement de ses équipes sur les métiers traditionnels mais aussi sur les métiers de demain dans le cadre de sa GPEC.
- d'offrir une qualité de service irréprochable en intégrant la montée en charge et la nouvelle réforme de l'apprentissage.

Ses ressources proviennent pour l'essentiel des financements OPCO.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.60%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 41.75%

*Age de départ à la retraite : 60-67 ans

*Turn Over : Fort

Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2025 à 27 227 euros.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**a-Principe**

Les immobilisations acquises par Formaposte Grand Ouest étaient généralement financées par des recettes de taxe d'apprentissage. Ainsi, une subvention était comptabilisée lorsque l'immobilisation est inscrite à l'actif, par prélèvement sur la taxe d'apprentissage.

Désormais, tous les investissements sont autofinancés par Formaposte Grand Ouest.

b-Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont rapportées au compte de résultat d'une somme égale au montant de la dotation aux amortissements acquise ou créée au moyen de la subvention.

c-Sortie de la subvention

La subvention d'investissement suit le même régime que l'immobilisation qu'elle finance : en cas de sortie d'actif de l'immobilisation, la subvention d'investissement est également sortie du bilan.

La partie de la subvention non rapportée au compte de résultat est soldée par un produit exceptionnel.

d-Subvention totalement amortie

Lorsque les subventions d'investissement sont totalement amorties, elles sont sorties du bilan, et ce, même si le bien figure toujours à l'actif du bilan de l'association.

OBLIGATIONS SPECIFIQUES A L'ACTIVITE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Conformément aux articles L 6352-16 et suivants du Code du Travail, nous vous présentons les informations suivantes :

- le détail des ressources de l'organisme lié à l'activité de formation professionnelle continue,
- la décomposition par finalité des actions de formation professionnelle continue,
- la liste et le montant des conventions de sous-traitance.

Annexes (suite)
NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	95 882			95 882
Immobilisations corporelles	679 677	259 466	2 141	937 002
Immobilisations financières	26 835	250		27 086
TOTAL	802 394	259 716	2 141	1 059 969

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	92 868	1 406		94 274
TOTAL I	92 868	1 406		94 274
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	32 614	2 031		34 645
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	114 270	18 728		132 998
Matériel de transport		1 720		1 720
Matériel de bureau et informatique	295 569	105 457	2 141	398 886
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	442 453	127 935	2 141	568 248
TOTAL GENERAL (I+II)	535 321	129 342	2 141	662 522

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	27 086		27 086
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	4 724 021	4 724 021	
Autres créances	12 391	12 391	
Charges constatées d'avance	113 746	113 746	
TOTAL	4 877 244	4 850 158	27 086

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	4 254 301
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	1 667
TOTAL	4 255 967

Annexes (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	3 554 746	30 676			3 585 423
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	30 676	-30 676	103 794		103 794
Dont générosité du public					
Situation nette	3 585 423		103 794		3 689 217
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	192 903		249 418	106 548	335 773
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	3 778 325		353 212	106 548	4 024 990
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	22 949	4 278		27 227
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		29 053		29 053
TOTAL (II)	22 949	33 331		56 280
TOTAL GENERAL (I+II)	22 949	33 331		56 280
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		33 331		
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 223 810	3 223 810		
Dettes fiscales et sociales	318 566	318 566		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 475	4 475		
Produits constatés d'avance	314 686	314 686		
TOTAL	3 861 537	3 861 537		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	2 575 268
Dettes fiscales et sociales	204 699
Autres dettes	4 475
TOTAL	2 784 442

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Engagements et sûretés réelles consenties*****Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Engagement envers les prestataires APP de formations : 3 264 762 Euros

Engagement envers les prestataires ACP de formations : 108 546 Euros

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Engagement reçu pour la prise en charge des formations ACP : 174 220 Euros

Engagement reçu pour la prise en charge des formations APP : 4 472 685 Euros

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	12	
Non cadres	13	
TOTAL	25	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 530 E.

ANNEXE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(Articles L 6352-16 et suivants du Code du Travail)

Tableau I-Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant N		Montant N- 1	
	en K€	en %	en K€	en %
1- Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	0	0%	0	0%
Etat - Collectivités locales - Etab.publics				
Entreprises : Via AGEFOS, OMA, FAF	785	100%	874	100%
Particuliers				
Sous total 1 :	785	100%	874	100%
2- Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous total 2 :				
3- Autres				
Autres organismes de formation				
Autres ressources		0%		0%
Sous total 3 :	0	0%	0	0%
Total des ressources	785	100%	874	100%

Tableau II-Décomposition des actions de formation par finalité

Origine des fonds	VOLUMES FINANCIERS			
	Montant N		Montant N- 1	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômante	785	100%	874	100%
Perfectionnement				
Professionnel et qualifiant				
Insertion sociale				
Total	785	100%	874	100%

ANNEXE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles L 6352-16 et suivants du Code du Travail)

Tableau III-Liste des conventions de sous-traitance

Convention					
Formation	Date de début	Date de fin	Nombres d'heures	Coût horaire /jeune	Coût total
BTS BANQUE COGNAC 23-25	sept.-23	juin-25	1 358,00	10,00 €	13 580 €
MASTER PRO IES ORLEANS 23-25	juil.-24	juin-25	476,00	12,00 €	5 712 €
LICENCE DEG GRH NANTES 24-25	sept.-24	août-25	560,00	11,00 €	6 160 €
TITRE PRO CLVUL ANGERS 10.24 A 08.25	oct.-24	août-25	280,00	8,94 €	8 514 €
TITRE PRO CLVUL BAYONNE 07/24 A 04/25	juil.-24	mars-25	315,00	9,15 €	11 849 €
TITRE PRO CLVUL BOURGES 06/24 A 04/25	juil.-24	avr.-25	315,00	9,15 €	18 446 €
TITRE PRO CLVUL BREST 10/24 A 07/25	déc.-24	juin-25	315,00	9,15 €	18 624 €
TITRE PRO CLVUL CHARTRES 10/24 A 08/25	nov.-24	juil.-25	315,00	9,15 €	25 940 €
TITRE PRO CLVUL LE MANS 05/24 A 02/25	mai-24	févr.-25	336,00	10,77 €	13 023 €
TITRE PRO CLVUL LR/YON 06/24 A 03/25	juin-24	mars-25	315,00	9,15 €	23 058 €
TITRE PRO CLVUL MORNAC 06/24 A 03/25	juil.-24	févr.-25	315,00	9,15 €	17 294 €
TITRE PRO CLVUL NANTES 09/24 A 04/25	sept.-24	juin-25	315,00	9,15 €	8 647 €
TITRE PRO CLVUL NIORT 11/24 A 08/25	déc.-24	juil.-25	315,00	9,15 €	15 052 €
TITRE PRO CLVUL POITIERS 04.24 A 01.31	mai-24	janv.-25	315,00	9,15 €	6 405 €
TITRE PRO CLVUL RENNES 09/24 A 06/25	oct.-24	juin-25	315,00	9,15 €	23 378 €
TITRE PRO CLVUL ST BRIEUC 11/24 A 08/25	janv.-25	juil.-25	315,00	9,15 €	31 385 €
TITRE PRO CLVUL STBRIEUC 05/24 A 02/25	juin-24	févr.-25	315,00	9,15 €	17 614 €
TITRE PRO CLVUL TOURS 03/24 A 01/25	avr.-24	janv.-25	315,00	9,15 €	23 987 €
TITRE PRO CLVUL VANNES 10/24 A 07/25	déc.-24	avr.-25	315,00	9,15 €	3 203 €
TITRE PRO CLVUL ANGERS 06/25 A 01/26	juin-25	janv.-26	234,00	8,62 €	13 536 €
TITRE PRO CHARGE RH ANGOULEME 25-26	sept.-25	juil.-26	520,00	11,00 €	5 817 €
TITRE PRO CLVUL AGEN 11/24 A 08/25	nov.-24	juin-25	315,00	9,15 €	20 176 €
TITRE PRO CLVUL AGEN 31/25 A 05/26	nov.-25	mai-26	234,00	8,66 €	14 393 €
TITRE PRO CLVUL ANGERS 05/25 A 11/25	mai-25	nov.-25	234,00	8,62 €	6 048 €
TITRE PRO CLVUL BAYONNE 06/25 A 01/26	juil.-25	janv.-26	234,00	8,63 €	5 559 €
TITRE PRO CLVUL BOULAZAC 02/25 09/25G1	mars-25	août-25	234,00	9,62 €	11 255 €
TITRE PRO CLVUL BOULAZAC 02/25 09/25G2	mars-25	août-25	234,00	9,15 €	8 564 €
TITRE PRO CLVUL BOURGES 03/25 A 09/25	mars-25	août-25	234,00	9,15 €	15 294 €
TITRE PRO CLVUL BREST 03/25 A 10/25	avr.-25	oct.-25	240,00	9,15 €	21 646 €
TITRE PRO CLVUL BREST 10/25 A 05/26	oct.-25	avr.-26	468,00	17,11 €	12 656 €
TITRE PRO CLVUL CHARTRES 05/25 A 12/25	juin-25	nov.-25	234,00	8,66 €	9 844 €
TITRE PRO CLVUL GUADELOUPE 09/25-07/26	oct.-25	mai-26	630,00	17,15 €	8 110 €
TITRE PRO CLVUL LAVAL 07/25 A 01/26	juil.-25	janv.-26	234,00	9,39 €	13 182 €
TITRE PRO CLVUL LE MANS 10/25 A 04/26	oct.-25	avr.-26	234,00	7,40 €	14 062 €
TITRE PRO CLVUL LIMOGES 03/25 A 10/25	mars-25	oct.-25	234,00	8,60 €	10 064 €
TITRE PRO CLVUL LIMOGES 09/25 A 04/26	oct.-25	avr.-26	234,00	8,66 €	15 567 €

ANNEXE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles L 6352-16 et suivants du Code du Travail)

Tableau III-Liste des conventions de sous-traitance

Convention					
Formation	Date de début	Date de fin	Nombres d'heures	Coût horaire /jeune	Coût total
TITRE PRO CLVUL LR/YON 07/25 A 01/26	juil.-25	janv.-26	234,00	8,66 €	13 805 €
TITRE PRO CLVUL MORNAC 06/25 A 12/25	juin-25	déc.-25	234,00	8,66 €	20 267 €
TITRE PRO CLVUL NANTES 04/25 A 10/25	avr.-25	oct.-25	234,00	8,60 €	17 827 €
TITRE PRO CLVUL NANTES 10/25 A 04/26	oct.-25	avr.-26	234,00	8,66 €	17 847 €
TITRE PRO CLVUL ORLEANS 06/25 A 01/26	juin-25	déc.-25	234,00	8,63 €	7 607 €
TITRE PRO CLVUL PAU 03/25 AU 10/25	avr.-25	sept.-25	234,00	8,60 €	16 677 €
TITRE PRO CLVUL PESSAC 06/25 A 01/26	juil.-25	janv.-26	234,00	8,66 €	8 518 €
TITRE PRO CLVUL POITIERS 09/25-04/26	oct.-25	avr.-26	234,00	8,66 €	14 393 €
TITRE PRO CLVUL RENNES 02/25 A 09/25	avr.-25	sept.-25	240,00	9,15 €	20 391 €
TITRE PRO CLVUL RENNES 09/25 A 04/26	oct.-25	avr.-26	234,00	8,66 €	9 399 €
TITRE PRO CLVUL REUNION 08/25 A 05/26	oct.-25	mars-26	630,00	20,13 €	9 466 €
TITRE PRO CLVUL ROCHEFORT 04/25 A 11/25	avr.-25	nov.-25	234,00	8,60 €	10 064 €
TITRE PRO CLVUL ST BRIEUC 10/25 A 5/26	oct.-25	mai-26	234,00	8,66 €	2 937 €
TITRE PRO CLVUL STBRIEUC 05/25 A 12/25	juin-25	déc.-25	234,00	8,66 €	15 055 €
TITRE PRO CLVUL TOURS 04/25 A 11/25	avr.-25	oct.-25	234,00	8,60 €	14 089 €
TITRE PRO CLVUL VANNES 04/25 A 11/25	avr.-25	nov.-25	234,00	8,60 €	18 977 €
					714 959 €